



Département de Moselle
Commune de Créhange

Pièce 3 : OAP

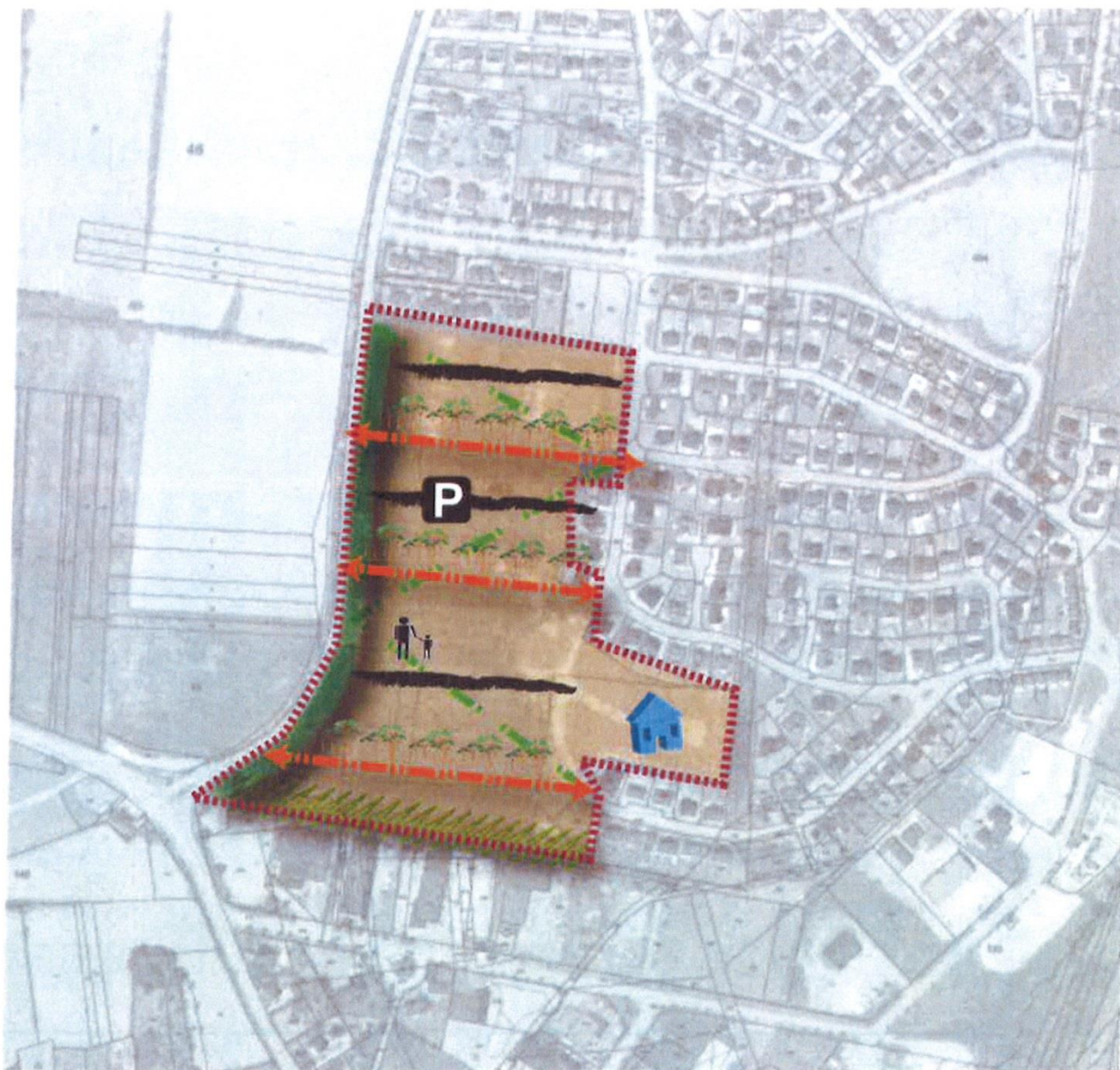


Vu pour être annexé à notre arrêté ou délibération en date de ce jour Le		
Le Maire,		
Pour copie conforme Le Maire,		



Conseil - Développement - Habitat - Urbanisme
11 Rue Pargeas 10000 TROYES Tél : 03 25 73 39 10 Fax : 03 25 73 37 53
cdhu.10@wanadoo.fr

OAP Créhange: Lotissement de l'Europe



Travailler sur la qualité paysagère de la frange longeant l'Avenue de l'Hôtel de Ville en harmonie avec la zone artisanale multisite située en face.



Intégrer au sein de la zone une résidence sénior. Emplacement à définir



La trame viaire sera perpendiculaire à la pente et exacerbée par la plantation d'arbres en alignement. Elle sera raccordée à celle existante



Une densité minimale de l'ordre de 14 logements à l'hectare



Prévoir un stationnement en adéquation avec l'occupation de la zone, hors trame viaire.



Le bâti présentera une implantation géométrique concentrique, similaire à celle observée au sein de la cité minière (ex: rues de Champagne, du Poitou...)



Aménager un espace de transition paysagé avec la zone artisanale afin de garantir le cadre de vie de la population

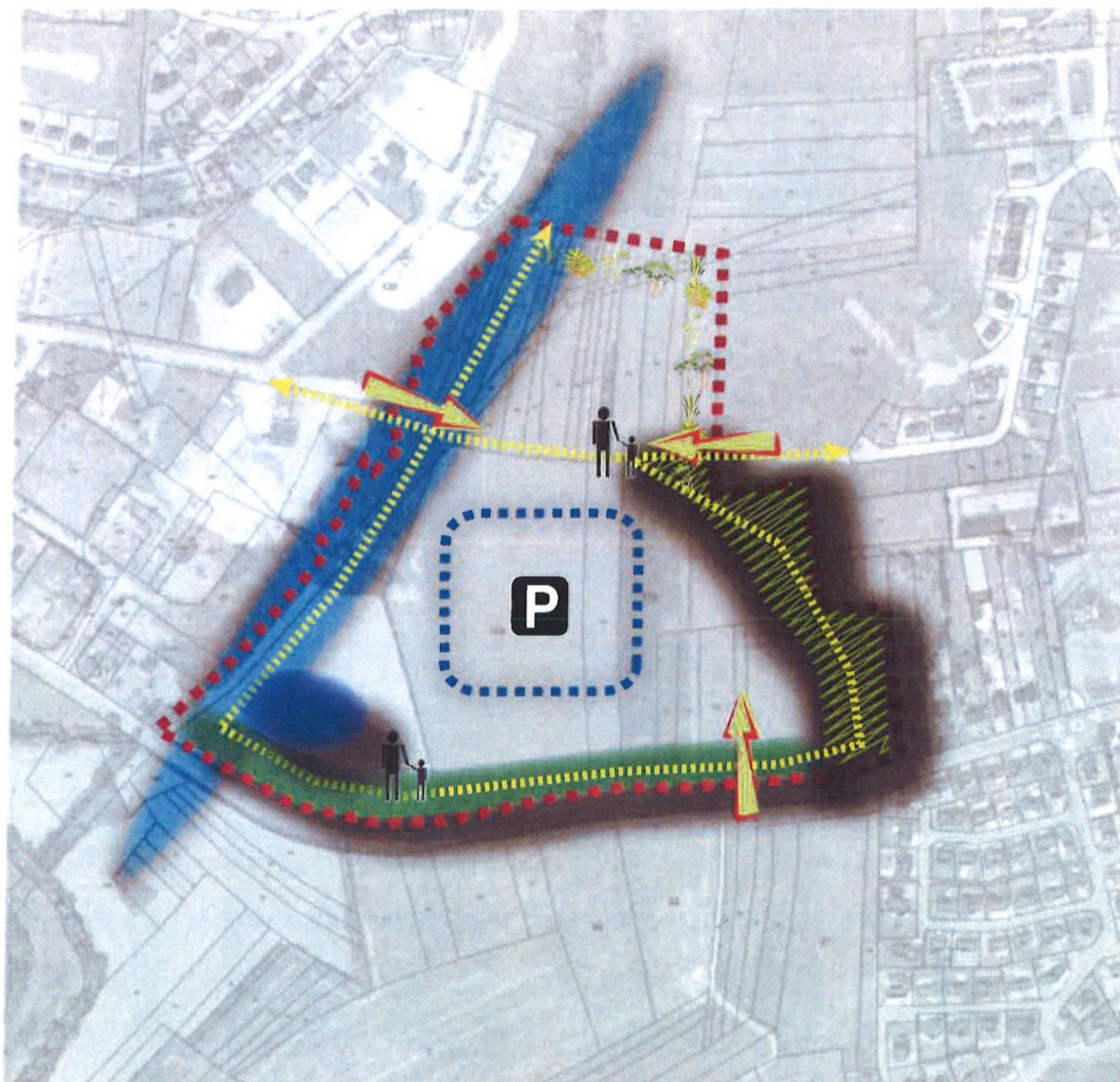


Des cheminements doux qui devront être fonctionnels en permettant une liaison sécurisée avec les autres quartiers de la commune.



Limites de la zone

OAP : ZAC « zone artisanale intercommunale de Créhange »



Limites de zone



Une trame viaire qui devra s'accrocher aux rues existantes, être sans impasse, et permettre éventuellement un accès vers Faulquemont et depuis la RD 19



Assurer une transition paysagère progressive et qualitative entre espaces urbains et espaces agricoles.



Des cheminements doux qui devront être fonctionnels en permettant une liaison sécurisée entre Créhange et Faulquemont. L'aspect ludique devra être intégré par des tracés permettant la mise en valeur les divers espaces verts et naturels présents et à créer



Travailler sur la qualité paysagère des franges longeant la D 19 afin de renforcer l'aspect « vitrine » et de garantir l'esthétisme de la zone



La gestion des eaux de pluies sera assurée sur la zone (noues paysagères, ...)



Création d'un espace vert public apportant du lien social et permettant une connexion paysagère qualitative entre les finages de Créhange et Faulquemont.



Pour cela, l'emplacement pour la création d'un bassin de rétention sera étudié



Prévoir un stationnement en adéquation avec l'occupation de la zone.



Préserver une large bande de part et d'autre du ru afin de protéger le corridor écologique qu'il constitue avec sa ripisylve.